



Toulouse
Patrimoine
d'Avenir

Site patrimonial
remarquable



Climatiseur

Installer un climatiseur

→ Un climatiseur peut être nécessaire pour compléter l'étude thermique de votre logement, lutter contre les fortes chaleurs estivales et préserver un cadre de vie agréable.

Cependant, **vous habitez en Site patrimonial remarquable, dans le cœur historique de Toulouse**. Vos toitures et façades sont uniques, leur esthétique doit être protégée.

Dans le secteur patrimonial, l'installation d'un climatiseur classique avec une unité extérieure n'est pas toujours aisée. Néanmoins, plusieurs solutions sont envisageables afin de dissimuler sous les toitures ou en façade un bloc de climatiseur.

Installer un climatiseur

1/ Où installer un climatiseur ?

Dans un bâtiment tel que celui que vous occupez, il est préférable que le climatiseur soit installé à l'intérieur du bâtiment ou bien dissimulé en façade, pour conserver **l'harmonie du bâti** et **le paysage urbain** alentour.

2/ Comment l'installer ?

Le climatiseur peut être installé sous les toitures (dans un comble), dissimulé derrière un volet en partie supérieure (imposte), ou sous une baie (allège). Pour une fenêtre, mais aussi sur les balcons, il peut être placé derrière les garde-corps, dans la mesure où il n'est pas visible depuis l'espace public. Les climatiseurs des commerces doivent être **masqués dans les devantures**, par des grilles. Les éléments tels que les prises ou évacuations d'air apparents en façade peuvent s'harmoniser avec l'architecture des immeubles, par leur couleur, leur grille ou leur ventelle (lamelle mobile, éventuellement réglable, d'une grille de ventilation).

Pour vous aider dans le choix de l'installation, vous pouvez faire appel à un professionnel présentant la qualification : « 5421 Climatiseurs individuels ». Poser un climatiseur sur le toit n'est pas une solution en soi. Il est possible de couvrir le climatiseur à l'aide de panneaux ou de l'intégrer dans un décroché de toiture. Le climatiseur **ne doit pas être visible depuis le domaine public**.

BON À SAVOIR

L'ensemble des travaux à réaliser sur une toiture est soumis au dépôt d'une déclaration préalable auprès du service des autorisations d'urbanisme de la mairie de Toulouse qui consultera pour accord l'Architecte des Bâtiments de France.

Contact : voir au verso

Exemples de restaurations

oui



Allège avec grille

oui



Imposte avec grille

oui



Peu visible depuis la rue

non



Placé en imposte mais visible

non



Ventelle sur toiture mal intégrée

non



Masque la toiture

non



Visible depuis l'espace public

Plus d'informations

Service des autorisations d'urbanisme
1 place des Carmes à Toulouse
Accueil de 9h à 16h45 du lundi au vendredi.
Tél. : 05 62 27 61 61 / toulouse.fr



MAIRIE DE  **TOULOUSE**
www.toulouse.fr

toulouse
métropole

Toulouse en grand !